



FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS

PROGRAMME 2026-2027



Sera soumis au Conseil d'administration du 17 septembre 2025

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

PRÉAMBULE	6
1° PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA FORMATION	6
2° FORMATEURS, MAITRES DE STAGE ET REFERENTS	7
3° ORDRE DES TROIS PERIODES DE LA FORMATION	7
4° MODALITES D'ALTERNANCE PROPOSEES AUX ELEVES AVOCATS	7
5° METHODES PEDAGOGIQUES ADOPTEES	9
6° MODALITES DU CONTROLE CONTINU	10
7° AUTRES MODALITES CHOISIES PAR LE CRFPA (CONSTITUTION DES GROUPES, TRAVAIL DEMANDE AUX ELEVES EN AMONT DES SEANCES, ETC.)	11
OBJET DE LA FORMATION	14
VOLET 1 - DÉONTOLOGIE	14
VOLET 2 - LE MÉTIER DE L'AVOCAT	17
1° EXPRESSION ORALE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT : STRATEGIE JURIDIQUE (CONSEIL ET CONTENTIEUX) ET REDACTION	21
2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT EN LANGUE ETRANGERE	21
VOLET 3 - VIE PROFESSIONNELLE ET GESTION DE CABINET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS (PROMOTION 2025-2026)

* *

Le centre régional de formation professionnelle d'avocats de ...,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2023-003 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 7 décembre 2023¹ ;

Sur le rapport de... ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

ADOpte LE PROGRAMME SUIVANT :

PRÉAMBULE

1° Principes d'organisation de la formation

La formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique privilégiant la constitution d'ateliers répartis en petits groupes d'élèves et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit. Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

L'HEDAC organise cette formation de façon à proposer aux élèves qui le souhaitent une alternance avec une expérience professionnalisante, notamment auprès d'un cabinet d'avocats.

Une partie de la formation peut être dispensée en ligne.

L'HEDAC organise le contrôle continu de l'acquisition par l'élève avocat de l'aptitude à exercer la profession d'avocat selon les principes suivants :

- Prise en compte de l'assiduité de l'élève avocat
- Epreuves ci-après selon les modalités déterminées par le centre :
 - Oraux individuels (dont déontologie et plaidoiries)
 - Écrits (dont au moins 2 consultations, 2 actes de procédure, 2 actes juridiques)
 - Travaux de groupe (dont présentation orale et/ou écrite)

Dans le cadre du volet principal de la formation relatif au métier de l'avocat, l'HEDAC dispense le tronc

¹ [JO n° 0057 du 8 mars 2024 – Décision du 7 décembre 2023](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

commun tel que préconisé par le CNB en y ajoutant, a minima, pour tous ses élèves-avocats une majeure (choix à faire parmi 10 majeures) composée de trois MAPP (Modules Approfondis de Pratique Professionnelle) choisis par leurs soins (72 heures) outre la participation à une prérentrée et aux « mercredis de l'HEDAC » (personnalités invitées).

2° Formateurs, maîtres de stage et référents

Lors de son stage auprès d'un avocat, l'élève avocat bénéficie d'un avocat référent extérieur au cabinet d'accueil. Celui-ci est chargé, en relation avec le centre régional de formation professionnelle, du suivi pédagogique du stage et s'assure de son bon déroulement et du respect des stipulations de la convention de stage établie.

Chaque centre régional de formation professionnelle d'avocats s'assure de la qualification professionnelle et de la formation continue des formateurs auxquels il fait appel au terme d'une procédure qu'il détermine.

Il met en place un système d'évaluation de la qualité des formations et des stages.

Chaque formateur adhère à une charte définissant les principales exigences requises pour assurer une formation de qualité (**Charte du formateur de l'HEDAC en FI annexée au présent programme**).

Tout stage auprès d'un avocat fait l'objet de la signature d'une charte définissant les relations entre le maître de stage et le stagiaire, les droits et obligations de chacun et le rôle et la place du centre régional de formation professionnelle. Les signataires s'engagent à en respecter les termes (**Charte des stages en Cabinet d'avocat annexée au présent programme**).

Les noms et titres des formateurs qui dispenseront les enseignements sont indiqués dans les tableaux figurant ci-dessous.

3° Ordre des trois périodes de la formation

L'HEDAC en raison de ses effectifs divise chaque promotion **en sept groupes**.

Les groupes 1 & 2 :

Premier semestre de l'année n : acquisition des fondamentaux à l'HEDAC (le groupe 1 à plein temps et le groupe 2 en alternance avec cours le matin, dont 80 % en visio, et stage l'après-midi).

Second semestre de l'année n : stage PPI (possibilité d'inversion avec le stage final).

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats (possibilité d'inversion avec le stage PPI).

Le groupe 3 :

De janvier à juin : stage PPI (élèves-avocats inscrits en Master 2 de Droit, LLM, DU...ou stage PPI classique de 6 mois hors Cabinet d'avocats en France) ou stage en Cabinet (de 6 mois).

De juillet à décembre : Période d'acquisition des fondamentaux avec :

- **Un stage découverte de deux mois en juillet et août ;**
- **De septembre à décembre de l'année n** : enseignements à l'HEDAC et au sein des Cabinets partenaires **exclusivement à plein temps.**

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats ou stage PPI.

Les groupes 4 et 5 :

Premier semestre de l'année n : stage PPI ou stage final.

Second semestre de l'année n : stage final ou PPI.

Premier semestre de l'année n + 1 : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC (le groupe 4 à plein temps et le groupe 5 en alternance avec cours le matin, dont 80 % en visio, et stage l'après-midi).

Il est rappelé que les groupes 4 et 5 de la promotion 2025/2026 rejoindront pour l'acquisition de leurs fondamentaux respectivement les groupes 1 & 2 de la promotion 2026/2027 (même calendrier).

Le groupe 6 :

Année civile de l'année n en alternance en Cabinet (validant le stage final) avec acquisition des fondamentaux (tronc commun au premier semestre 2026 avec cours les matins dont 80 % en visio et stage en Cabinet l'après-midi – MAPP au second semestre 2026 soit, avec les épreuves écrites de contrôle continu, un maximum de 25 jours plein-temps d'enseignement en présentiel à l'HEDAC, tous les autres jours étant consacrés au stage en Cabinet d'avocat à plein-temps).

Premier semestre de l'année n+1 : stage PPI

Le groupe 6 suivra :

- le tronc commun de l'acquisition des fondamentaux avec les groupes 1 & 2 de la promotion 2026/2027 et le groupe 5 de la promotion 2025/2026 ;
- les Modules Approfondis de Pratique Professionnelle (MAPP) de l'acquisition des fondamentaux avec le groupe 3 de la promotion 2026/2027.

Le groupe 7 :

Premier semestre de l'année n : stage PPI

Second semestre de l'année n et premier semestre de l'année n+1 en alternance en Cabinet (validant le stage final) avec acquisition des fondamentaux (MAPP au second semestre 2026 soit, avec les épreuves écrites de contrôle continu, un maximum de 25 jours plein-temps d'enseignement en présentiel à l'HEDAC, tous les autres jours étant consacrés au stage en Cabinet d'avocat à plein-temps - tronc commun au premier semestre 2027 avec cours les matins dont 80 % en visio et stage en Cabinet l'après-midi).

Le groupe 7 suivra :

- les **Modules Approfondis de Pratique Professionnelle (MAPP)** de l'acquisition des fondamentaux avec le groupe 3 de la promotion 2026/2027.
- le **tronc commun** de l'acquisition des fondamentaux avec les groupes 1 & 2 de la promotion 2027/2028 et le groupe 5 de la promotion 2026/2027 ;

4° Modalités d'alternance proposées aux élèves avocats

Modalités d'alternance proposées aux élèves avocats :

Alternance possible **exclusivement** que pour les groupes 2 et 5 (1er trimestre de l'année n et 1er trimestre de l'année n+1) : cours le matin dont 80 % en visio et stage l'après-midi (avec néanmoins quelques exceptions notamment pour les MAPP) et pour les groupes 6 et 7 (année civile de l'année n pour le groupe 6 – second semestre de l'année n et premier semestre de l'année n+1 : tronc commun cours le matin dont 80 % en visio et stage l'après-midi pendant un semestre et MAPP à plein-temps avec un maximum de 25 jours et reste du temps en Cabinet pendant un autre semestre).

Pas d'alternance possible au sein des groupe 1, 3 et 4.

Structures d'accueil proposées aux élèves avocats (cabinets d'avocats, autres) :

Alternance prioritairement en Cabinet d'avocats mais possibilité au sein d'un département juridique d'une association, d'une entreprise, d'une autorité administrative indépendante... ou encore au sein d'une juridiction (contrat d'assistant de justice de 25h / semaine) mais uniquement pour les groupes 2 et 5.

5° Méthodes pédagogiques adoptées

- Cours magistraux (cours en amphi, en hybridation, en visio ou en e-learning...).
- Ateliers pratiques encadrés en groupes restreints (plaidoiries, techniques de communication, MARD, gestion des conflits, relations avocat/client ou encore avocat/média...) : jeux de rôle, simulations, classes inversées, rédactions préalables d'actes juridiques et judiciaires....
- Modules Approfondis de Pratique Professionnelle (MAPP) : mise en situation réelle (pédagogie par projet à partir de la création de Cabinets fictifs) à effectifs réduits si possible au sein même des Cabinets des intervenants.
- Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

Les problématiques déontologiques imprègnent chaque séance de formation.

Cette formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe **de mises en situation de pratique professionnelle**.

Dans ce cadre des mises en situation de pratique professionnelle, **est privilégiée**, dans la limite des possibilités matérielles du centre, **la constitution de cabinets fictifs répartis en petits groupes d'élèves-avocats** et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit.

Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique/juridictionnel d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

Les élèves avocats peuvent recevoir une partie de leur formation en ligne.

6° Modalités du contrôle continu

Nos élèves-avocats auront 17 ou 18 notes de contrôle continu (16 en cas de choix optionnel du suivi du cours de langue vivante étrangère):

- Qcm de déontologie au plus tard à l'issue du 1^{er} mois de cours
- Exercices de plaidoirie dont 3 notés.
- 2 notes pour les ateliers d'écriture (assignation et conclusions en défense en référés et/ou au fond)

A la fin de l'acquisition des fondamentaux ils passent les épreuves suivantes :

- Rédaction d'un acte de procédure ;
- Rédaction d'un acte juridique ;
- Rédaction d'une consultation ;
- Epreuve orale de déontologie.
- Chacun de leurs 3 Modules Approfondis de Pratique Professionnelle est noté : il s'agit là de travaux en petits groupes de 4 à 6 élèves-avocats créant un Cabinet d'avocats fictif répondant à des sollicitations de clients. Chaque Cabinet fictif doit apporter une réponse quant à la mise en situation de pratique professionnelle avec une offre de service détaillée tant technique que financière (« pricing »). Chaque MAPP fait l'objet d'au moins une note (en cas de pluralité de notes nous retenons la moyenne de celles-ci). Voir complément d'information sur les MAPP pages 13 et 14.

Il convient de préciser que nos élèves-avocats qui décident de suivre l'un de nos certificats (en fiscalité, en contentieux, en droit des sociétés, en droit social ou en droit pénal, ce dernier en projet) suivent 10 MAPP dont on retient les 3 meilleures moyennes au titre du CAPA.

- Une épreuve de langue est organisée par les intervenants des cours de langue pour les élèves-avocats ayant fait le choix de suivre cet enseignement optionnel.
- En deuxième année nos élèves-avocats (ou en octobre et novembre en cas d'inversion des stages PPI et Cabinet final) subissent deux écrits complémentaires de rédaction (Acte juridique + acte judiciaire + Consultation).
- Un Capa blanc de plaidoirie (noté mais non-intégré au calcul du contrôle continu) en juillet de la deuxième année, pour les élèves-avocats ayant fait le choix optionnel de passer cette épreuve blanche.
- Enfin une note sera attribuée au titre de la gestion d'un Cabinet d'avocat.

L'assiduité est contrôlée tout au long de l'année. Les élèves-avocats reçoivent des relevés d'absence(s) leur permettant de justifier de celle(s)-ci.

Il est rappelé que le contrôle continu donnant lieu à une note attribuée par le jury, à partir des notes et appréciations délivrées par les enseignants, sur l'assiduité du candidat, et la qualité de son travail.

L'HEDAC remet aux membres du jury final du CAPA un tableau des absences non-excuses de l'ensemble des élèves-avocats ayant été autorisé à passer les épreuves du CAPA. Le jury final dans le cadre de ses délibérations détermine les malus à affecter à chacun des candidats en fonction de ses absences injustifiées.

7° Autres modalités choisies par le CRFPA (constitution des groupes, travail demandé aux élèves en amont des séances, etc.)

En fonction des enseignements et des modalités pédagogiques choisies par l'intervenant l'organisation de la séance peut-être la suivante :

- En amont remise à niveau des élèves-avocats (notamment grâce aux abonnements numériques du CNB dont l'université numérique francophone juridique) ;
- Envoi en amont de mises en situation pratique professionnelle ;
- Constitution de groupes soit en amont, soit lors de la séance de formation ;
- Classe inversée avec présentation par certains élèves-avocats ;
- Travail de groupe pour les solutions à apporter, pour la rédaction des actes judiciaires et juridiques ainsi que des consultations, restitutions orales individuelles ou collectives par le groupe.

Au surplus l'HEDAC a créé plus de 50 Modules Approfondis de Pratique Professionnelle (nous avons une quinzaine de nouveaux MAPP en projet) au cours des années permettant à nos élèves-avocats de valider l'une des dix majeures que nous délivrons :

Majeure Conseils juridiques appliqués aux entreprises ;

Majeure fiscalité appliquée aux entreprises ;

Majeure droit du travail appliqué ;

Majeure droit des personnes appliqué ;

Majeure contentieux privés et publics appliqués ;

Majeure Droit pénal général et des affaires appliqué ;

Majeure Droit public et public des affaires appliqué ;

Majeure droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme appliqué ;

Majeure droit nouvelles technologies appliqué ;

Majeure droit de la consommation, de la distribution et de la concurrence appliqué.

Les MAPP sont quasi-exclusivement des résolutions de mises en situation de pratique professionnelle avec création de Cabinet fictif (création papier à en-tête, site internet, plaquette de présentation, carte de visite, organigramme, détermination des honoraires, présentation d'une offre de service, proposition de prestation de service...). Est ainsi mise en œuvre une pédagogie par projet.

Nous avons par ailleurs changé d'intervenant et de modalités d'enseignement concernant les enseignements relatif aux ateliers d'écriture où désormais tous nos élèves-avocats sont astreints à la rédaction d'assignation et de conclusions en défense tant en référés qu'au fond.

La formation d'un futur Confrère doit également inclure une ouverture plus large que le simple domaine d'activité qu'il souhaiterait exercer.

Il convient donc d'offrir à nos élèves-avocats la possibilité de participer à de multiples manifestations judiciaires, juridiques, syndicales ou ordinaires mais également politiques, économiques, sociales, sportives ou encore culturelles.

Ainsi l'HEDAC propose-t-elle à ses élèves-avocats de participer aux manifestations suivantes dans le cadre d'un Projet d'Engagement Professionnel Spécifique (PEPS)

Chaque élève-avocat devra participer activement à l'organisation au moins de l'une des manifestations suivantes :

Immersion pendant 8 jours à la piscine de l'école 42 afin d'apprendre à coder, pour les élèves-avocats en Propriétés Intellectuelles et Nouvelles Technologies suivant le Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital » (Paris Saclay/HEC/HEDAC) ;

Les mercredis de l'HEDAC (conférences sur des thématiques juridiques, politiques, économiques, et sociales animées par un invité de marque ;

Prix d'éloquence Albert JOLY coorganisé par les secrétaires des Conférences des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles, l'Ordre des avocats de Versailles (mise à disposition de la maison de l'avocat) et l'HEDAC ;

Aux rentrées des Barreaux du ressort (à l'instar de ce qui se pratique déjà sur les Barreaux des Hauts de Seine et du Val d'Oise où des élèves-avocats participent à l'accueil des invités) ;

La grande rentrée des avocats du CNB ;

Fête de la musique des professions judiciaires et juridique du Barreau du Val d'Oise ;

Entretiens européens à Bruxelles, organisés par Délégation des Barreaux de France ;

Séminaires en partenariat avec L'ERA et l'Union européenne de formation à Trèves et à Luxembourg sur la Cour de justice de l'Union européenne et sur le Droit européen ;

Voyage d'études CEDH + Parlement européen ;

Stages en maison d'arrêt ou en centrale (une semaine en immersion totale) ;

Consultations gratuites en mairie ou au Palais ;

Assistance à la déclaration IRPP (Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques) ;

Permanence pénale ;

Permanence garde à vue ;

Participation à une session de Cour d'assises ;

Voyages d'études à LA HAYE (Mécanismes résiduels pour les Tribunaux Pénaux Internationaux, Cour pénale internationale, Cour internationale de justice et Cour Permanente Arbitrale) ;

Concours des jeunes avocats/élèves-avocats européens organisé par l'Academy of European Law et l'Union Européenne, le Young European Lawyers Contest (YELC) 2021/2022 (HEDAC 1^{er} et 2nd), 2022/2023 (2^{ième} place), 2023/2024 (deux élèves-avocats en final...), 2024/2025 (HEDAC 1^{er}) à suivre.

Concours Amicus Curiae du CCBE (remporté en 2023 par un EA de l'HEDAC)

Concours d'arbitrage international de science po Paris / Clifford Chance ;

Concours de plaidoirie des élèves-avocats au Mémorial de Caen (sélection interne + finale à Caen : Marc DOMEQ Prix spécial du Jury en 2025)

Concours de plaidoirie ALEA (Association pour l'Eloquence et l'Assurance) de droit des assurances ;

Concours de plaidoirie TRIPALIUM de l'Association des juristes de Droit social (Finaliste - 2^{ième} lauréat 2025);

Concours Lamy Concurrence ;

Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot (concours international d'arbitrage Willem c / Vis Moot avec phases finales à Vienne) ;

Prix du meilleur étudiant juriste d'affaires Freshfields / Les Echos ;

Prix Jones DAY/ESSEC/Paris 2 du meilleur binôme en droit des affaires ;

Concours international francophone de médiation du CMAP (Equipe HEDAC 1^{er} en 2023, 1^{er} en 2024 dans la catégorie plus de 28 ans, et 3^{ième} en 2025 dans la catégorie des moins de 28 ans);

Concours International d'Arbitrage International de Montpellier (Demi-finale en 2024) ;

Trophée du meilleur jeune fiscaliste Ernst & Young (1^{er} et 2^{ième} en 2021 ; 2^{ième} et 3^{ième} en 2022 ; un finaliste en 2023 et 2024)

Prix Sacem du droit d'auteur ;

Sorties organisées pour des pièces de théâtre, invitation à des avants premières de film portant sur une thématique juridique ;

Participation à la JurisCup, à la JurisSki, à la Juris Run...

Soirée de remise des diplômes avec gala et soirée dansante (ces deux derniers étant organisés partiellement par les étudiants eux-mêmes) ;

Toute autre proposition des élèves-avocats (association humanitaire, de défense des droits de l'homme...) examinée et acceptée par la direction de l'HEDAC etc...

La première priorité de l'HEDAC est l'insertion professionnelle de nos futurs Confrères.

Nous avons mis ainsi en place un politique de partenariat efficace, que nous ne cessons d'accentuer, avec les Universités notamment du ressort mais également avec des Ecoles de commerce permettant à nos élèves-avocats de valider dans le cadre de leur cursus un DU ou un LLM ou un Ms .

[LLM Business Law à Singapour et Flic and flac, LLM Auckland University, LLM Victoria University of Wellington, LLM University of Queensland (Brisbane), LLM Macquarie University (Sydney), Australian Catholic University (Melbourne) – MS HEC, ESSEC et EM LYON]

Par ailleurs l'HEDAC a contribué à la création d'un Master 2 (Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital ») et d'un Diplômes d'Université, qu'elle co-dirige et co-anime, le DU Avocat/Juriste Conseil Fiscal des entreprises (UPEC/HEDAC).

L'HEDAC travaille par ailleurs à la création de nouveaux projets de DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit social, DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit des Sociétés, DU Avocat Conseil des Entreprises en Contentieux ; DU Avocat/Juriste Conseil en Droit pénal... (actuellement il s'agit de certificats de 240h propres à l'HEDAC)

Nous avons en 2025 permis à 38 de nos élèves-avocats de suivre à l'HEDAC dans le cadre d'un partenariat avec l'IFOMENE le DU Médiateur.

Nous devrions en 2026 pouvoir signer avec l'Université Paris Saclay un partenariat avec le DU Droit Boursier et des sociétés côtés.

La volonté de l'HEDAC est également d'insuffler un esprit « Ecole » permettant à nos élèves de créer des liens, aujourd'hui, d'amitié qui seront demain des liens professionnels.

OBJET DE LA FORMATION

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

VOLET 1 - DÉONTOLOGIE

La déontologie constitue le socle essentiel et commun pour l'exercice de la profession d'avocat. Son enseignement est au centre de la formation des élèves avocats.

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet, d'une durée minimale de 60 heures, consacré à la déontologie.

Cette formation porte notamment sur les thématiques fondamentales suivantes :

- Introduction à la déontologie
- Histoire et organisation de la profession
- Principes essentiels de la profession
- Secret professionnel, confidentialité et perquisitions
- Conflits d'intérêts
- Déontologie des interlocuteurs de l'avocat dans son exercice professionnel

- Règles générales de la correspondance
- Carpa, maniement de fonds et blanchiment
- Dispositifs d'accès au droit
- Choix et succession d'avocats
- Protection des données à caractère personnel
- Numérique
- Publicité et communication
- Responsabilité civile professionnelle
- Discipline de l'avocat
- Champs d'activité professionnelle de l'avocat

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique ²	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Introduction à la déontologie Histoire et organisation de la profession d'avocat	3 h		Monsieur le Bâtonnier Robert DUPAQUIER	Toute la promotion divisée en 5 groupes	Janvier année n les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les principes essentiels de la profession	3 h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Le secret professionnel, la confidentialité et perquisitions		3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les conflits d'intérêts	3 h	3 h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Déontologie des interlocuteurs de l'avocat dans son exercice professionnel	3 h		Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

² Les séances de formation ne concernant pas les thématiques précitées sont signalées par un astérisque.

Règles générales de la correspondance		3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
CARPA/ manquement de fonds et blanchiment		3h	Monsieur le Bâtonnier Jean-Christophe CARON et Maître Alain BOLLÉ	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les dispositifs d'accès au droit, la protection juridique et l'aide juridictionnelle	3 h		Maître Laurence BENITEZ DE LUGO Maître Philippe RAOULT	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Choix et succession d'avocats	3 h	3 h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Protection des données à caractère personnel	3 h		Barreaux Data System et Me Ludovic TARDIVEL	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Numérique, l'avocat « connecté » et l'e-réputation	1h	2h	Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Responsabilité civile professionnelle		3h	Maître Marc DIEMUNSCH Maître PORCHER + SCB	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Publicité, communication et management de la relation avocat / médias		3h	Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT Monsieur Damien DELSENY (journaliste Le Parisien)	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Discipline de l'avocat		6h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Champs d'activité professionnelle de l'avocat : les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat	3h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le
Données personnelles et déontologie (2h)	7h		e-learnong du CNB		

<p>Tout savoir sur la procédure disciplinaire (2)</p> <p>Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme</p> <p>(3h)</p>					
---	--	--	--	--	--

Durée totale	61 heures dont 7h de e-learning
---------------------	---------------------------------

VOLET 2 - LE MÉTIER DE L'AVOCAT

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet, d'une durée minimale de 120 heures, consacré à l'expression orale et aux pratiques du métier de l'avocat.

1° Expression

Les élèves avocats reçoivent une formation sur les techniques essentielles d'expression d'une durée minimale de 30 heures.

Cette formation est composée des enseignements suivants :

- Technique de plaidoirie, expression en audience
- Interaction en équipe
- Accueil du client et relation client avec une sensibilité particulière au handicap

Les élèves-avocats de l'HEDAC suivent 56h obligatoires pour tous et 6 heures optionnelles à choisir parmi les 18 heures optionnelles proposées qui tiennent compte des besoins effectifs de nos élèves-avocats en fonction de leurs expériences et compétences acquises préalablement à leur entrée à l'HEDAC.

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique ³	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
TECHNIQUE DE PLAIDOIRIE, EXPRESSION EN AUDIENCE					
Prise de parole en public et techniques de plaidoirie : des rendez-vous client et de la lecture du dossier à la plaidoirie n°1 (obligatoire)	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Sandra RENDA Maître Benoît DUMONTET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Prise de parole en public : Plaidoiries : dans les 4 TJ du ressort et à l'LEDAC mises en situation professionnelle (dossier réel, ½ en salle d'audience et ½ à l'LEDAC, en robe) (obligatoire)	Pratique	8 à 14 plaidoiries par élèves-avocats 44 h (2 heures de séance de présentation de l'exercice et des attentes + 42 heures de séances de plaidoiries)	Chaque élève-avocat assiste à 21 séances de 2 heures plaidoirie, mais plaide 8 à 14 fois en fonction de son groupe (plus de fois à Chartres et Pontoise en raison de groupes moins importants en nombre) Plusieurs dizaines d'intervenants avocats et magistrats	18 groupes de 25 élèves avocats en moyenne	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (mardi ou jeudi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (mardi et jeudi)
Prise de parole en public : Techniques vocales et travail d'interprétation (obligatoire)	Pratique	3h	Monsieur Jean-Jacques LAPIERRE (BARYTON)	15	Février ou mars pour les groupes 1 & 2 Septembre ou octobre pour le groupe 3
INTERACTION EN EQUIPE (a minima une option obligatoire pour tous)					
Préparer et mener une réunion (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)	Pratique	6h	Monsieur Alain LEYMARIE Monsieur Fairouz GUEDIRA	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre

³ Les séances de formation ne concernant pas les enseignements normatifs sont signalées par un astérisque.

			COURTIN		pour le groupe 3
Tenue de réunion et travail en équipe : Prise de parole (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Tenue de réunion et travail en équipe : asseoir sa légitimité, trouver sa place, développement du leadership et gestion d'une équipe (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
ACCUEIL ET RELATION CLIENT :					
Etudes des comportements, pathologies et psychopathologies (Obligatoire pour tous)	Théorique	6h	Madame Emmanuelle MARSAT (psychologue)	3 fois par groupe de 120 à 150	En février pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
Les aspects psychologiques de la relation, de l'accueil et du rendez-vous avocat / client avec une sensibilité particulière au handicap (obligatoire pour tous)	Pratique	6h	Madame Emmanuelle MARSAT (psychologue)	6 groupes de 75	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Prise de parole en public et techniques de plaidoirie : des rendez-vous client et de la lecture du dossier à la plaidoirie n°2 (obligatoire pour tous)	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Sandra RENDA Maître Benoît DUMONTET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE		71h obligatoires pour tous (dont 6/18 obligatoires à choisir en « interaction en équipe »)			

SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Créer sa chaine Youtube (option)	Pratique en visio (nombre de groupes en fonction de la demande)	12h00	Arthur SAUZE	20 maximum par groupe	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 octobre pour le groupe 3
Cours d'expression scénique (option)	Pratique en présentiel (nombre de groupes en fonction de la demande)	12h00	Madame Delphine ROBERT (actrice de théâtre)	15	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 octobre à décembre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE		2400			

Durée obligatoire consacrée aux 3 enseignements normatifs (minimum 30 heures)	65h
Durée obligatoire consacrée à d'autres enseignements à l'expression	6h/18
Durée optionnelle consacrée à d'autres enseignements à l'expression	12h/24
DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE	83h/107

2° La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique (conseil et contentieux) et rédaction

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat d'une durée minimale de 90 heures.

Cette formation porte sur trois types d'exercice d'au moins 30 heures chacun :

- Consultation, le cas échéant dans le cadre de cliniques juridiques au sein du CRFPA
- Techniques de négociation
- Techniques communes aux modes alternatifs de règlement des différends
- Rédaction d'actes juridiques
- Rédaction d'actes de procédure
- Rédaction de correspondances

Toutes ces formations intègrent impérativement les aspects suivants : la déontologie, le numérique, les normes internationales et européennes et les modes alternatifs de règlement des différends.

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES : CONSULTATION

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Consultations orale et écrite	Théorique et Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Maître Vincent JARNOUXDAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
La consultation « généraliste » en Cabinet	Théorique et Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	3 fois par groupe de 120 à 150	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le choix d'un régime matrimonial	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Maître Alexandra COUSIN (Notaire)	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit fiscal	Théorique	Enseignement + présentation par l'intervenant d'exemples concrets.	3h	Monsieur le Bâtonnier Didier LECOMTE	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit civil	Théorique (avec présentation)	Classe inversée à partir de consultations à	3h	Maître Pascal FOURNIER	6 fois par groupe	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2

	de cas pratiques)	rédigier en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.			de 55 à 75	Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit des affaires	Pratique	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le droit pénal (en dehors du procès) : consultation et conseil	Pratique	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit social	Pratique	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Maître Rodolphe OLIVIER (CMS-BFL) Maître Bertrand LOUBEYRE	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit public	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Maître Manuel DELAMARE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Professeur associé des Universités, maître de Conférence à Sciences Po	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le réflexe européen	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Enseignement + présentation par l'intervenant d'exemples concrets.	3h	Avocats membres de la DBF à Bruxelles	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

DURÉE TOTALE	30h
---------------------	-----

SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Consultations	Clinique juridique de l'HEDAC					
Consultations	Clinique juridique de Paris Saclay dans le cadre du M2 LEAD					
DURÉE TOTALE			Variable en fonction de l'investissement des EA			

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES EN TECHNIQUES DE NEGOCIATION

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Techniques de négociation et de rédaction d'une transaction	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de projets de transaction à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Un avocat du Cabinet (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE			3h			

SÉANCES FACULTATIVES EN TECHNIQUES DE NEGOCIATION

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Mener et réussir une négociation (option)	Pratique	Jeux de rôles et mise en situation de pratique professionnelle	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE			6h			

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES EN TECHNIQUES COMMUNES AUX MARD

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Rédaction de convention d'entrée en médiation	Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Monsieur Alain ROY Médiateur CMAP	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
MARD : notion de base sur les techniques communes	Théorique et pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	6h	Maître Sophie AMBROSI Monsieur Alain ROY	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE			9h			

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES : REDACTION D'ACTES JURIDIQUES

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Techniques de rédaction de l'écrit juridique et judiciaire (obligatoire)	Théorique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	Maître Vincent JARNOUX DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Initiation à l'acte d'avocat	Théorique et pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Maître Ludovic TARDIVEL	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat civil et /ou commercial	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de contrats civils et commerciaux à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	6h	Maître Valérie MARX Maître Damine DETALMINIL (FIDAL)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat de travail	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de contrats de travail à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un	9h	Maître Véronique CHILD Maître Malek DOUAOUI (TAJ) Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

		Cabinet fictif.				
Rédaction de statuts de société et vie sociale	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de statuts de société à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	6h	Maître Pascal VANNIER Maître Laurence BERTHON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le
DURÉE TOTALE			27h			

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES : REDACTION D'ACTES DE PROCEDURE

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Rédaction de référé des juridictions civiles et commerciales et procédure	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction d'assignations en référé et de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Maître Alain CLAVIER Maître Raphaël MAYET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Rédaction au fond devant les juridictions civiles et commerciales et procédure	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction d'assignations au fond devant les juridictions civiles et commerciales ainsi que de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un	3h	Maître Philippe RAOULT Maître Valérie UTTER Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

		Cabinet fictif.				
Initiation et rédaction d'une action de groupe	Théorique et Pratique	Enseignement + présentation par l'intervenant d'exemples concrets.	3h	Madame Maria José AZAR BAUD (Maître de Conférence Paris Saclay et Avocat au Barreau de Buenos Aires)	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Rédaction des actes prud'homaux et procédure prud'homale	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de requêtes devant les Conseils Prud'homaux et de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Maître Nicolas SANFELLE Maître Isabelle MORIN	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Rédaction d'actes de procédure en droit de la famille (3h pour les divorces et 3h pour les autres) et procédures	Théorique et pratique	Classe inversée à partir de rédaction de requêtes devant le JAF et de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	6h	Maître Bénédicte FLÉCHELLE DELAFOSSE Maître Pascale MULLER	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le
Rédaction acte de procédure (hors divorce) dont la rédaction de convention de procédure participative avec mise en état	Théorique et pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	6h	Maître Stéphanie GAUTHIER Maître Claire SIRQUEL-BERNEZ		
Rédaction d'actes de Procédure administrative (TA & CAA)	Théorique	Classe inversée à partir de rédaction de requêtes devant les juridictions	3h	Monsieur le Président Stéphane BROTONS	6 fois par groupe de 55 à	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

		administratives et conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.			75	
Rédaction d'actes de Procédure d'appel et procédure	Théorique et pratique	Classe inversée à partir de rédaction de déclarations d'appel et de conclusions d'appelant ainsi que d'intimé à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3h	Maître Katell FERCHAUX Maître Laurent MOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procès pénal : de la garde à vue, en passant par l'instruction, le jugement et le JAP - Rédaction des actes de procédure pénale	Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Raphaël PACOURT	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Le réflexe européen dont le renvoi préjudiciel	Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1
DURÉE TOTALE			36 h			

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES REDACTION DE CORRESPONDANCES

Titre ou thématique	Exercices, techniques et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Règles générales de la correspondance	Théorique et pratique	Exposé des règles + mises en situation de pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

Atelier pratique d'écriture (dont la correspondance)	Pratique	Exposé des règles + mises en situation de pratique	3h	Maître Anne-Lise ROY et Ludovic TARDIVEL	30 fois par groupe de 15	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Convaincre à l'écrit et à l'oral : des stratégies différentes (Théorique et Pratique	Exposé des règles + mises en situation de pratique	3h	Maître Vincent JARNOUX DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE			9h			

	Séances obligatoires communes à tous les élèves	Séances obligatoires selon le choix fait par l'élève	DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE
Durée obligatoire consacrée à la consultation	30h	Clinique Juridique	30h
Durée obligatoire consacrée aux techniques de négociation	3h	6h	3h/9h
Durée obligatoire consacrée aux techniques communes aux modes alternatifs de règlement des différends	9h		9h
Durée obligatoire consacrée à la rédaction d'actes juridiques	27h		27h
Durée obligatoire consacrée à la rédaction d'actes de procédure	36h		36h
Durée obligatoire consacrée à la rédaction de correspondances	9h		9h
Durée obligatoire consacrée à d'autres enseignements de pratique professionnelle (stratégie juridique...)	0h		0h
DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE	114h	6h00	<i>Minimum 90 heures</i>

3° La pratique du métier d'avocat en langue étrangère

Les élèves avocats reçoivent **une formation optionnelle** sur la pratique du métier d'avocat en langue étrangère d'une durée minimale de 30 heures.

Groupes de langue étrangère : Anglais, Espagnol (sous réserve d'effectifs suffisants) et Allemand (sous réserve d'effectifs suffisants).

Groupes selon niveau d'une vingtaine d'EA.

Cours en présentiel les lundis ou vendredis selon les groupes.

Les enseignements dispensés pour les trois langues ci-dessus énoncées seront sur la trame suivante mais adaptée à l'Allemagne et aux pays hispanophones.

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES CHOISSANT LA LANGUE « ANGLAIS »

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Déontologie et exercice professionnel des cabinets anglo-saxons	Théorique et Pratique	4h00	Catherine DECKERT Américaine Professeur en Droit d'Université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
Systemes judiciaires anglo-saxons	Théorique et Pratique	4h00	Susan HARRIS Anglaise Professeur		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2

			d'université		(lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
Contract Law	Théorique et Pratique	4h00	Maître Fred EINBINDER Avocat au Barreau de New-York		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
Business Law	Théorique et Pratique	4h00	Catherine DECKERT Américaine Professeur en Droit d'Université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De

					septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
Employment & Labor Law	Théorique et Pratique	4h00	Susan HARRIS Anglaise Professeur d'université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
Criminal Law	Théorique et Pratique	4h00	Maître GALLUZZO Avocat au Barreau de NEW-YORK		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)

Préparation à l'examen du CAPA à partir d'articles juridiques anglophones	Pratique	6h00	Maria-Victoria SAYER et Nathalie AVELINE Face à Face –	Préparation à l'examen du CAPA à partir d'articles juridiques anglophones	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1 – les lundis matins pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
DURÉE TOTALE		30h			

VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

La formation comporte un volet, d'une durée minimale de 60 heures, consacré à la vie professionnelle, à la gestion de cabinet et à l'entrepreneuriat. Ce volet intègre un ou plusieurs entretiens avec les élèves avocats pour l'aider à définir leur projet professionnel, selon les modalités définies par le conseil d'administration. Ces entretiens peuvent être réalisés par les référents visés au point 2° du préambule. »

Il comporte les thématiques suivantes :

- **Bâtir son projet professionnel : Maître Benoît DUMONTET reçoit personnellement depuis plus de 10 ans lors des inscriptions pédagogiques l'intégralité des élèves-avocats nouvellement inscrits à l'HEDAC afin de définir et bâtir le projet professionnel individuel de chacun.** S'ajoute à cela de façon obligatoire ou optionnelle des enseignements complémentaires.
- Développer demain une structure pérenne (traité lors du mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort et lors des intervention ANAAFA GC)
- Débuter sa carrière d'avocat (traité lors du mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort, lors du séminaire de préentrée : « être recruté », lors du cours « clarification de son projet professionnel individuel » et lors des intervention ANAAFA GC)
- S'initier aux règles de gestion et de comptabilité d'un cabinet (traité dans le cadre des enseignements dispensés par l'ANAAFA GC)
- Développer sa clientèle et communiquer (traité lors du mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort et lors des intervention ANAAFA GC et dans le nouveau MAPP Développement commercial et stratégie numérique de l'avocat)
- Examen des besoins de la profession par secteur d'activité et par zone géographique (1^{er} mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort).
- Certificat de spécialisation : comment et pourquoi s'y préparer (1^{er} mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort mais également abordé dans le cadre des enseignements relatifs aux honoraires et à la gestion de Cabinet).
- Honoraires et rentabilité (traité lors des interventions de l'ANAAFA GC et de celle de Monsieur le Bâtonnier PARUELLE sur les honoraires)
- Protection sociale de l'avocat (traité lors des interventions de l'ANAAFA GC)
- Maîtriser son temps professionnel (traité lors du mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort et lors des intervention ANAAFA GC, de celle de Monsieur le Bâtonnier PARUELLE sur les honoraires, de celle sur « développer le bien-être au travail » et « le développement des ressources individuelles et collectives » et dans le nouveau MAPP Développement commercial et stratégie numérique de l'avocat)
- Maîtriser les outils numériques utiles à l'exercice de la profession (traité dans l'intervention de Maître Raphaël PACOURET « numérique, l'avocat connecté et dans le nouveau MAPP Développement commercial et stratégie numérique de l'avocat et dans la cadre de l'e-learning du CNB sur le nouvel e-barreau) ;
- Données à caractère personnel et sécurité numérique (traité dans l'intervention de Barreaux Data System et Me Ludovic TARDIVEL sur la protection des données à caractère personnel et dans le nouveau MAPP Développement commercial et stratégie numérique de l'avocat)
- Maîtriser les règles de collaboration (traité dans les interventions « être recruté », « clarification de son projet professionnel individuel, réussir son entretien d'évaluation, des interventions de l'ANAAFA GC et de l'e-learning du CNB « parcours jeune avocat »).

- Harcèlements et discrimination : prévenir, identifier et réagir (par l’envoi du Guide dédié du CNB à tous nos élèves-avocats, par notre Charte de l’élève-avocat de l’HEDAC, par l’intervention de notre référent anti-harcèlement et discrimination...).
- L’e-learning “jeune avocat” du CNB (10h).
- L’e-learning “Cybersécurité” du CNB (9h)

MODALITÉS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Benoît DUMONTET Directeur de l’HEDAC reçoit lors des inscriptions administratives chacun des élèves-avocats individuellement afin de s’entretenir avec eux de leurs choix pédagogiques, de leurs ambitions, de leurs scolarités à l’HEDAC et des éventuelles situations de handicap qui pourraient être les leurs.

SÉANCES OBLIGATOIRES/OPTIONNELLES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique ⁴	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d’élèves	Date approximative
Etre recruté (lettre de motivation, CV et entretiens de recrutement (Obligatoire pour tous)	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN Maître Stéphane BALLER (EY) Maître Jean-François JESUS Madame Caroline MONROE	8 groupes de +/- 55 élèves avocats	En décembre lors de la semaine de prérentrée
Clarification de son projet professionnel individuel (option)	Pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN (ancien TAJ AVOCAT ET DRH)	12	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Connaissance de soi, confiance en soi, estime de soi et affirmation de soi (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Développer le bien-être au travail : accompagnement à la prise de fonction et de décision (option)	Pratique	3h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3

⁴ Les séances de formation ne concernant pas les thématiques précitées sont signalées par un astérisque.

Implication, prise de recul et gestion du stress : développement des ressources individuelles et collectives (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Le travail de l'écoute active et la compréhension des attentes des clients (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Prévention et gestion des conflits (option)	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Réussir son entretien d'évaluation (Obligatoire pour tous)	Théorique et pratique	3h	Maître Xavier TERRYN (TAJ AVOCAT ET DRH)	3 fois par groupe de 120 à 150	En juin pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
Management des enjeux et des risques psychosociaux : le syndrome d'épuisement professionnel, l'égalité professionnelle, discrimination et harcèlements (option)	Pratique	6h	Avocats (différents en fonction des disponibilités) du Cabinet FROMONT BRIENS Ou Madame Caroline MONROE	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe
Comprendre l'entreprise (le Cabinet) par la comptabilité (Obligatoire pour tous)	Théorique	6h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique GIRAUD	6 fois par groupe de 55 à 75	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le Grpe 3
Gestion de Cabinet Obligatoire pour tous	Pratique	18h (6 x 3h) : les modes d'exercices ; les formalités de début d'exercice ; la protection sociale ; la fiscalité ; les obligations	Madame Nadine SERRE ANAFA	6 fois par groupe de 55 à 75	Cours se répartissant tout au long des 18 mois de formation

		comptables et fiscales ; La gestion économique du Cabinet			
Les honoraires : fixation et recouvrement (Obligatoire pour tous)	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Le nouvel e-Barreau (obligatoire pour tous)		3h		e-learning CNB	Janvier à décembre
e-learning CNB « jeune avocat » (10h)		10h			
e-learning CNB "cybersécurité" (9)		9h			
Discriminations et harcèlements	Théorique	6h	Me Ludovic TARDIVEL et guide du CNB		
DURÉE TOTALE		91 h dont 61h obligatoires (22h en e- learning) et 12 h/30 optionnelles pour tous			

AUTRE ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES

La formation comporte un enseignement obligatoire de 3 heures :

- Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes, mécanismes d'emprise psychologique et modalités de leurs signalements aux autorités administratives et judiciaires⁵

SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique	Théorique (avec néanmoins kit vidéo diffusé)	3h	Madame Frédérique MARTZ Madame Axelle CORMIER Institut WOMEN SAFE	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3	Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique
DURÉE TOTALE		3h			

21

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CRFPA peut dispenser des formations complémentaires, à condition qu'elles soient consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat et que le volume horaire total de la formation ne dépasse pas 320 heures en présentiel.

Ces formations complémentaires peuvent s'insérer dans le cadre des volets susvisés ou dans le cadre de volets complémentaires.

VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 1 (SÉANCES OBLIGATOIRES)

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
---------------------	---------------------	-----------	----------------------------	-----------------	--------------------

⁵ Art. 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

10 majeures	Voir Annexes				
50 MAPP	Voir Annexes				
DURÉE TOTALE		72h déjà intégrées dans la pratique du métier d'avocat			

RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Volets de la formation	Durée obligatoire (h)
Déontologie	61 heures (dont 7 de e-learning)
Expression	83 heures
La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique et rédaction d'actes / dont 72h de MAPP	186 heures
Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle	91 h dont 61h obligatoires (22h en e-learning) et 12 h/30 optionnelles pour tous Soit 73h obligatoires pour tous
Autres enseignements obligatoires pour tous les élèves :	3h00
Formation optionnelle de langue étrangère juridique vivante	30h

DURÉE TOTALE :	403 heures obligatoires pour tous + 30 h optionnelles de langue
DONT E-LEARNING :	29 heures

- Annexe 1 : Liste des majeures et des MAPP
- Annexe 2 : Charte du Formateur – Formation initiale
- Annexe 3 : Charte du Stage en Cabinet d’avocat
- Annexe 3 : synthèse des évaluations année 2024

L’HEDAC établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats dans le ressort de la Cour d’appel de Versailles

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d’aptitude à la profession d’avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d’accès dérogatoire à la profession d’avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l’obtention par les avocats d’un certificat de spécialisation.

HEDAC | Centre régional de formation professionnelle d’avocats

Art. 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée

Adresse :
Site Internet :
Courriel :
Téléphone :

